

[Texte]

You have good private plans here and there in the country, so as of the date  $x$  plans have so much time to adjust if they are too weak on this or that. Then they are certified and they continue to exist, and the people who are covered by that are okay.

• 1705

But all other Canadians—and I did not speak in particular of small businesses—could be equipped fast through another public plan, either what exists, using the CPP, or different from the CPP, with the moneys reinvested in the private sector by a board of employers and employees, managing the plan at arm's length from the government, as we saw in Sweden. That is my orientation.

**Mr. Dantzer:** Okay. One further question, while I am on that theme. When the Canadian Pension Plan was originally devised, it was primarily a true pension scheme. To a certain extent, it has become now a vehicle to make transfer payments, a vehicle for social welfare payments. Do you favour a continuation of that kind of program, or an expansion of it, within the CPP; or would you think it would be better to keep the Canadian pension scheme purely a pension scheme and not an instrument of social welfare?

**Madam Bégin:** So that is the old thesis of the virginity of my CPP. Well, virginity . . .

I disagree with you. I do not think it is used for social transfer payments. I think it is basically still an actuarially based plan, which must be readjusted. We all know that. All provincial treasurers know that, and the federal treasurer too: Sooner or later, we will have to adjust the CPP rate. There is no doubt about that. But the little, additional, civilized good deeds we pay to people, mainly women—for example, in widow's benefit—those for me are a part of the pension plan, and not welfare. So I do not think . . .

**Mr. Dantzer:** Disabled would be—death benefits, disabled . . .

**Madam Bégin:** Under disabled, that is more of a grey area. It is the only grey area, if I may suggest. The provinces and I . . .

**Mr. Dantzer:** I am not suggesting it is a bad thing. I am just suggesting whether that is where it should be.

**Madam Bégin:** The provinces and I are studying right now a possible new national scheme to replace all the sources of income for the disabled by a national disability insurance, or something like that. So if that happens, it would get out of the CPP.

[Traduction]

Il existe de bons régimes privés au pays, alors pour ce qui est du délai, les employeurs auront suffisamment de temps pour corriger les lacunes de leur régime. Ensuite, ils sont certifiés et continuent d'exister, et les travailleurs qui y adhèrent sont bien protégés.

Mais tous les autres Canadiens—et je ne parle pas particulièrement des petites entreprises—pourraient rapidement se voir ainsi desservies par un autre régime public, selon une formule qui existe déjà, du genre R.P.C. par exemple, et l'argent pourrait être réinvesti dans le secteur privé par une commission composée d'employeurs et d'employés, qui serait chargée d'administrer le régime en toute indépendance du gouvernement, un peu selon le modèle suédois. Voilà ce à quoi je pensais.

**M. Dantzer:** D'accord. Une dernière question puisque nous y sommes: Lorsque le régime de pension du Canada avait été conçu à l'origine, il s'agissait d'une véritable caisse de pension, mais, dans une certaine mesure, ce régime est devenu un moyen de transfert de paiements, de versement de prestations de sécurité sociale. Préconisez-vous le maintien d'un programme de ce genre, étoffé ou non, dans le cadre du R.P.C. ou préféreriez-vous que la caisse de pension soit précisément cela, une caisse de pension, et non un moyen de politique sociale?

**Mme Bégin:** C'est la fameuse question de la virginité de mon R.P.C. qui revient sur le tapis. Evidemment, lorsque je parle de virginité . . .

Je ne suis pas d'accord avec vous, car je ne pense pas que le régime soit un moyen d'effectuer des transferts de paiement à caractère social. Je dirais que le régime reste essentiellement un instrument de caractère actuariel, qui doit être réaligné régulièrement. Cela, nous le savons tous. Tous les trésoriers provinciaux le savent, et le trésorier fédéral le sait lui aussi: tôt ou tard, le taux devra être réaligné. Cela ne fait absolument aucun doute. Mais toutes ces petites choses, très civilisées, que nous avons ajoutées et dont les gens bénéficient, lorsque je parle de gens, j'entends surtout les femmes, il suffit de penser, par exemple, aux prestations de veuves, toutes ces petites choses, dirais-je, font pour moi partie intégrante du régime de pension et ne sont pas du tout assimilables à des mesures de bien-être social. Je ne pense donc pas . . .

**M. Dantzer:** Il y aurait les prestations de décès et d'invalidité . . .

**Mme Bégin:** Pour ce qui est des prestations d'invalidité, ce serait davantage une zone mal définie, mais je m'empresse d'ajouter que c'est la seule. Mes homologues provinciaux et moi-même . . .

**M. Dantzer:** Je ne veux pas dire par là que ce soit une mauvaise chose. Je me demandais simplement si c'était l'endroit approprié pour le faire.

**Mme Bégin:** Mes homologues provinciaux et moi-même étudions actuellement la possibilité de mettre en place un nouveau régime national qui remplacerait toutes les sources de revenu actuelles à l'intention des invalides par une assurance-invalidité nationale, si vous voyez ce que je veux dire. Si nous